



Les surfaces et côtes figurant sur le plan sont susceptibles de modifications dans les conditions du contrat dans la limite de 5%, pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces. Les équipements techniques, ouvertures, réseaux divers, les appareils sanitaires et électriques, les retombées, faux-plafonds, soffites (ne seront pas inférieurs à 2.20 m) ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. La représentation des éléments de cuisine, salle de bains et de mobilier n'a qu'une valeur illustrative et ne sont pas fournis. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation éventuelle des plantations n'est pas contractuelle.